

APPRC

Appel à projets prévention et réponse aux crises

Subvention



L'APPRC (Appel à projets prévention et réponse aux crises) est un outil de subventions destiné aux OSC (organisations de la société civile). Il vise à financer des projets soumis en cours d'année, hors programmation initiale, en réponse à une situation de crise.

Financé par l'AFD, pour le compte de l'État français, les APPRC constituent la modalité d'intervention privilégiée pour le financement des projets portés par des acteurs non publics.



Objectif

Financer des projets de relance et/ou de délivrance des services de base dans des contextes de crise, sortie de crise ou de post-catastrophe. Sur la base d'un appel à projets lancé par l'AFD, des OSC / organismes à but non lucratif soumettront des projets :

- Visant un renforcement de la résilience et des capacités à moyen terme, ainsi que des équipements et des infrastructures locales.
- Élaborés en conformité avec les politiques nationales du pays d'intervention et mis en œuvre avec les institutions publiques compétentes et des associations locales.
- Dont elles assureront la maîtrise d'ouvrage



Bénéficiaires

- OSC françaises reconnues pour leur savoir-faire, leur connaissance des zones concernées et la solidité des partenariats locaux développés
- OSC internationales
- Organismes à but non lucratif
- Exemples de pays concernés par les appels à projets crise et sortie de crise passés (2020, 2021, 2022) : Tchad, Niger, Liban, Colombie, Équateur, Jordanie, Burkina Faso, République centrafricaine





Caractéristiques

Type : subventions

Format : appels à projets pour un pays spécifique avec des montants prédéfinis

Fonctionnement : démarche de co-construction de projets avec des OSC ou autres organismes à but non-lucratif français et internationaux

Critères d'éligibilité : États ayant connu une crise ou une catastrophe dans les 12 mois précédant l'octroi, ou connaissant des situations de crise chronique ou prolongée ; les APPRC peuvent ainsi être lancés dans des zones non couvertes par les initiatives Minka (voir fiche MINKA)

La durée standard des projets financés dans le cadre d'un APPRC est comprise entre 18 et 48 mois



Illustrations

- **Tchad** (22 M€) : dans les provinces du Logone oriental, du Mandoul, du Ouaddaï et du Wadi Fira, subventions en faveur de projets améliorant le niveau d'éducation et l'émancipation des plus vulnérables, notamment les filles et les enfants non scolarisés des zones rurales.



- **Liban** (11 M€) : dans les quartiers urbains sensibles du Grand Beyrouth, de Tripoli et de Saïda, mise en place d'un programme de développement de l'accès à des services de proximité, pour plus de cohésion sociale et moins d'inégalité de genre.



© Unsplash